

Préparation à l'oral pour les admissibles au CAFEP 2009

Vous êtes Délégué Auxiliaire ou suppléant.

Si vous êtes admissible à l'issue des épreuves écrites du CAFEP 2009, une formation aux épreuves orales vous est proposée. Cette formation se déroulera aussitôt après la parution des résultats :

Voir aussi la
carte
nationale
des
formations

- Anglais (Angers, Toulouse)
- Documentation (Paris)
- Espagnol (Paris)
- Histoire - Géographie (Paris, Toulouse)
- Lettres Modernes (Angers, Lille, Toulouse)
- Mathématiques (Angers, Lille, Lyon)
- Physique Chimie (Lyon)
- S.V.T. (Angers, Lille)
- Technologie (Lyon)
- Disciplines Industrielles et Tertiaires (Nantes)
- Arts appliqués (Lille)
- Biotechnologie option santé environnement (Lyon)
- Lettres-histoire et Lettres-anglais (Lille)
- STMS Sciences Techniques Médico-Sociales (Lyon)
- Vente (Lille)

Pour vous inscrire : **Attention aux dates limites**

- **Contactez votre Chef d'établissement pour un accord,**
- **Si accord :**

Dossier de « demande d'inscription » :

- Téléchargez le « dossier de demande d'inscription » sur <http://www.formiris.org/>
Rubrique : Partir en formation / tout savoir pour se former/préparation aux concours et formations nationales dans le 2nd degré / enseignement général : aide à l'oral Cafep et Caer pc / enseignement technique et professionnel : aide à l'oral Cafep capet et Caer plp),
- Retournez le « dossier de demande d'inscription » au centre de formation choisi.

Prise en charge financière :

- 1 – Pour les délégués auxiliaires et les suppléants *en poste au moment de la formation* :
Votre Chef d'Établissement procède à la saisie de la demande de prise en charge financière sur Eneris, *jusqu'à moins 5 jours avant le début de la formation* : voir les cartes de formation pour les codes Eneris. Cette formation est entièrement financée (frais pédagogiques, d'hébergement et de déplacement) sur budget fédéral FORMIRIS.
- 2 – Pour les suppléants *qui ne seront pas en poste au moment de la formation* :
Aucune saisie de demande de prise en charge financière sur Eneris n'est nécessaire. Les frais pédagogiques seront financés sur budget fédéral FORMIRIS, mais les frais de déplacement et d'hébergement resteront à la charge du stagiaire.

NB : Votre départ en formation est ensuite soumis :

- A l'acceptation de votre candidature par le centre de formation,
- A la signature du DDF (Dossier de Départ en Formation) par votre Chef d'Établissement et par vous-même.